



A diffuser
largement

Harcèlement moral, souffrance et stress au travail,

Ça suffit !

Le lundi 4 janvier 2010, à l'aube de cette nouvelle année et à la veille d'une négociation nationale sur le stress et la souffrance au travail, M. Ellassane TOUNKARA, 61 ans, est convoqué à un entretien « informel » par le représentant du DRH en présence de son chef d'unité d'exploitation. Le salarié n'est pas autorisé à se faire assister d'un délégué du personnel... Mais au terme de cette rencontre, M. Tounkara fait un malaise. Il est transporté par les pompiers à l'hôpital Georges Pompidou.

Que s'est-il passé ?

Loin de répondre à son attente et à sa demande de reconversion professionnelle (comme suggéré dans l'accord national sur le travail des seniors) M. Tounkara a vécu cet entretien comme un véritable guet-apens : il lui est fait injonction de quitter son site de la REP- Fresnes sur Marne où il y travaille depuis l'origine, pour une autre affectation qu'il n'a ni souhaitée, ni sollicitée...

Ce site (pilote européen de la valorisation du biogaz de décharge) a fait l'objet de plusieurs réunions exceptionnelles du CHSCT à la suite de la dénonciation, par les salariés, du management belliqueux, condescendant, méprisant et indélicat du chef de site. Ce management générant stress et souffrance au travail, est hélas validé par le Responsable d'unité d'exploitation sous couvert de la Direction des Ressources Humaines qui fait preuve d'un laxisme coupable. La seule solution qu'elle tente d'imposer aux salariés est le dynamitage de leur collectif de travail par le biais de mutations.

Pourtant, des mois durant, les élus du CGT-E n'ont cessé d'alerter la DRH et la direction du Centre Industrie (par des questions écrites en DP et en CHSCT) sur les dérives du responsable et la complaisance dont il bénéficie de la part de ses supérieurs.

Pourtant des signes probants sont venus étayer l'alerte donnée par le CGT-E. En 2008, les salariés ont d'eux-mêmes alerté (par écrit) la direction sur leurs mauvaises conditions de travail à cause de ce management aujourd'hui décrié. Ils ont même menacé de faire grève.

Du déni... à la chasse aux sorcières.

Au lieu de prendre le problème à bras le corps et de le traiter à la source, la direction a lamentablement suscité une contre pétition (ultra minoritaire) pour nier les faits pourtant validés, à l'époque, par l'écrasante majorité des salariés du site.

Malgré l'intervention du CHSCT, aucune solution pérenne n'est apportée. Résultat, en 2009, un salarié de l'équipe sombre dans une grande déprime qui l'a conduit à l'hôpital psychiatrique. Après trois mois d'hospitalisation, il démissionne de la société pour se protéger...

Pour autant, les problèmes demeurent encore. Ainsi, sans doute par défiance vis à vis du CGT-E, le chef de site est conforté dans sa position. Par esprit revanchard, la hiérarchie se lance dans une chasse aux sorcières contre deux salariés, Messieurs Tounkara et Kerboua. Ces deux anciens de l'équipe sont accusés d'être les instigateurs de la pétition dénonçant les méthodes managériales de leur responsable. Tout est alors entrepris pour les contraindre à quitter le site.

M. Tounkara (technicien hautement qualifié travaille sur la REP dès son ouverture. Il a suivi et participé à toutes ses évolutions techniques et technologiques) et son autre collègue sont accusés d'être à l'origine de pannes et de dysfonctionnements divers. On évoque leur « *incompétence* »... puis on prétexte l'âge de M. Tounkara pour le pousser hors du site. Cette pression répétée et malveillante a fini par le miner.

Le 8 décembre 2009, il adresse une lettre désespérée (dont la copie a été immédiatement remise au Président) dans laquelle il demande au CHSCT de l'aider à s'en sortir...

Le 22 décembre 2009, les élus du CGT-E alertent par écrit le DRH sur la situation du salarié. En vain !

Epilogue : le 4 janvier 2010, aux alentours de 18h15, M. Tounkara est en souffrance. Il est transporté à l'hôpital par les pompiers, alertés.

○ **Le CGT-E étudie les modalités de dépôt d'une plainte « pour mise en danger de la vie d'autrui ».**